

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	27 (1939)
<b>Heft:</b>	554
 <b>Artikel:</b>	Pour les réfugiés
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-263486">https://doi.org/10.5169/seals-263486</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION  
Mme Emilie GOURL, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION  
Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne  
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leur auteurs

ABONNEMENTS  
SUISSE..... Fr. 6.—  
ETRANGER. . . . . 8.—  
Le trimestre . . . . . 0.25  
L'abonnement partant du 1<sup>er</sup> janvier, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, se fait  
à l'année et court.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largur de la colonne : 70 mm.

Le dépôt à la rédaction p. annales répétées

les abonnements partant du 1<sup>er</sup> janvier, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, se font

à l'année et court.

*Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit; tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux.*

J.-J. ROUSSEAU.

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Bonne et nombreuse — très nombreuse — Assemblée, que celle de l'Alliance, samedi dernier à Winterthour. Malgré la distance et les temps difficiles, où plutôt en raison même de ces temps difficiles, la grande majorité des Sociétés féminines avaient tenu à se faire représenter, et certainement leurs déléguées n'ont pas regretté leur voyage.

La coïncidence de la date de cette Assemblée avec celle à laquelle nous nous efforçons autant que possible de remettre notre « copie » à l'imprimerie, la participation de notre rédac-trice à une autre séance convoquée à Berne le lendemain, et enfin les conséquences de la mobilisation pour le personnel de l'imprimerie — tout ceci nous oblige à retarder jusqu'à notre prochain numéro le compte-rendu détaillé de cette Assemblée, certaine que nos lectrices nous excuseront de n'avoir pu le leur donner dès aujourd'hui.

LA RÉDACTION.



## Les femmes et la Société des Nations

### Questions sociales

S'il en est parmi nous qui croient que l'abolition de la guerre marque du même coup la faillite totale de la S. d. N., d'autres, tout en reconnaissant pleinement et en jugeant sévèrement la désolante carence, l'aveuglement, la pusillanimité, l'emprise de la routine administrative, qui ont annihilé toute action politique de l'institution de Genève — celles-là estiment cependant que l'œuvre humanitaire et technique accomplie par la S. d. N. depuis vingt ans ne doit pas être complètement perdue ni inutilisée; et que c'est autour d'elle que doit se cristalliser en ce moment l'idée internationale, à laquelle de toutes façons appel devra être fait à nouveau une fois la guerre terminée. Il est même fort possible qu'avant la fin des hostilités, quelques-uns des problèmes sociaux, humanitaires ou sanitaires dont la S. d. N. naissante a eu à s'occuper se posent à nouveau dans toute leur acuité (lutte contre les épidémies, contre les stupéfiants, contre la traite des femmes et des enfants, réfugiés, etc.), problèmes pour la solution desquels sont concours, ses expériences, son organisation encore en fonctions, seraient précieuses.

Or, c'est justement, et nous n'avons pas cessé de le répéter ici, cette partie de son œuvre qui est la plus mal connue, et que le grand public, en dehors d'une poignée de spécialistes dans chaque pays, ignore complètement. C'est donc faire en même temps œuvre de foi dans l'idée internationale, qui ne peut pas, qui ne doit pas disparaître, quelles soient les circonstances, et œuvre de prévoyance sociale pressante, que de continuer à publier sous notre rubrique *Les Femmes et la S. d. N.* des aperçus sur l'activité qui se déploie à Genève en ce domaine. Prions seulement nos lectrices de ne pas hauser les épaules, ni de tourner la page avec impatience, comme devant une inutile déplacée, quand elles trouveront dans nos colonnes la petite vignette de notre entête mais bien plutôt de se demander au fond d'elles-mêmes si elles ont toujours prêté une attention suffisante à ces travaux, et ne sont pas par là, et pour une toute petite part, responsables de la passivité et par conséquent de l'inutilité de celle dont on attendait tout ce que l'on ne voulait pas faire soi-même?

(La suite en 3<sup>me</sup> page.)

E. Gd.

## Un Code de la famille ?

N. D. L. R. — La petite note publiée à ce sujet dans un de nos derniers numéros nous a amené, de la part d'un de nos abonnés très bien renseigné, ce complément d'informations que nous sommes heureuse de mettre sous les yeux de tous ceux de nos lecteurs que préoccupent chez nous aussi la protection de la famille.

La presse française a fait grand bruit autour d'un prétendu « Code de la famille », qui aurait décreté le gouvernement Daladier. Il s'agit en fait d'un décret-loi du 29 juillet 1939, plus modestement intitulé: *relatif à la famille et à la nationalité française*, et qui édicte un grand nombre de réformes de détail, souvent heureuses, mais dont il serait téméraire d'attendre des effets sensationnels: des mesures énergiques contre les publications obscènes, plus timides contre l'alcoolisme, l'aggravation des peines contre l'avortement délictueux et la réglementation de l'avortement thérapeutique, l'amélioration du sort des enfants illégitimes, l'accentuation du caractère familial de la fiscalité déjà très marqué en France, et l'extension des prestations pécuniaires en faveur de la famille, en formant les principaux traits.

Pour comprendre les dispositions édictées sur ce dernier point, et qui en principe doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1940, un mot d'histoire est nécessaire.

Depuis 1913, la loi prévoit des subsides réguliers pour les familles dites nombreuses aux ressources insuffisantes, et depuis 1923 pour toutes les familles de 4, puis de 3 enfants, exception faite de la petite minorité assujettie à l'impôt général sur le revenu.

Dans un autre esprit, une loi de 1932 avait rendu des allocations familiales quotidiennes obligatoires pour les salariés de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, et des professions libérales, dès le premier enfant. Ces allocations sont versées par des caisses de compensation, sortes de mutuelles constituées obligatoirement entre patrons, pour répartir également la charge de ces allocations. Pour l'ouvrier ou l'employé, il ne s'agit pas d'un « salaire familial », ni d'une récompense pour avoir procréé, ni de rien qui puisse permettre au patron d'exercer sur lui une contrainte supplémentaire, mais simplement du remboursement d'une partie des frais que lui cause l'éducation de ses enfants. Les fonctionnaires touchent eux aussi des indemnités pour leurs enfants. Dans tous ces régimes, les allocations sont généralement plus fortes pour le 2<sup>me</sup> enfant que pour le 1<sup>er</sup>, pour le 3<sup>me</sup> et pour chacun des suivants que pour le 2<sup>me</sup>.

Peu à peu, de 1932 à 1937, parurent les décrets appliquant la loi à tous ceux pour qui elle était faite. A partir de 1938, ce mouvement si bien lancé continua, c'est-à-dire que par décrets-lois les allocations furent étendues au monde rural non salarié (métayers, fermiers, propriétaires exploitants, artisans agricoles). En même temps se dessinait la tendance à supprimer l'allocation à l'enfant unique, tandis que les taux, très disparates jusqu'alors, devaient désormais être calculés en fonction du salaire départemental moyen. Il ne s'agit pas du salaire du père, mais de celui payé en moyenne dans le département: le manœuvre ou l'ingénieur touchent la même allocation « de la mère au foyer », attribuée non seulement à la mère dont le mari seul travaillait, mais, par raison d'équité, à l'ouvrrière seule pour subvenir à l'entretien de sa famille (veuve, mère non mariée, etc.).

En quoi le décret-loi du 29 juillet dernier innove-t-il par rapport à ce qui précéde?

- Il étend le droit aux allocations familiales aux domestiques, aux artisans, aux commerçants, aux membres de professions libérales.
- Il supprime définitivement l'*allocation pour le 1<sup>er</sup> enfant*, mais crée une *prime à la naissance du 1<sup>er</sup> enfant français légitime* (les allocations familiales, au contraire, sont accordées sans distinction de nationalité ou de légitimité).

1) Faute de place, nous avons exposé, sans critiquer. Soulignons toutefois combien cette disposition est immorale et dysgénique. Elle favorise, en effet, les ménages dont le premier enfant naîtra si possible dès le lendemain du mariage, et qui auront les suivants à des intervalles très rapprochés.



Photo Berna

Cliché Mouvement Féministe.

## "Kvindernes Bygning"

(La Maison de la Femme)

Nous avons vécu des journées si pleines dans cette maison, ses aspects nous ont été si familiers durant les trois semaines de notre séjour à Copenhague, que c'est presque comme notre « home » que nous la présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

Son histoire est intéressante: il y a quelques années, les femmes danoises organisèrent une grande Exposition féminine — quelque chose, je l'imagine, d'analogie à notre Saffa. Cette Exposition laissa un bénéfice important (c'est, paraît-il, la règle des Expositions féminines: pour les autres, il est préférable de ne pas insister...). Et avec ce bénéfice, les Danoises décidèrent de créer dans la capitale une *Kvindernes-Bygning* que, toutes nous pouvons leur envier. J'ai notamment entendu à plusieurs reprises quelques-unes de nos déléguées suisses exprimer le regret que n'ait pas été employé ainsi le bénéfice de la Saffa, — sans réfléchir que, dans notre pays décentralisé et fédératif, il aurait été impossible de s'arrêter au choix d'une de nos villes sans provoquer de véhémentes protestations ou réclamations des autres: pourquoi, aurait-on dit, Zurich plutôt que Bâle, Berne plutôt que Genève, la Suisse alémanique plutôt que la terre romande... et la création de la Coopérative de construction Saffa a sagement évité cet écueil!

Un million et demi de couronnes danoises, nous a-t-on dit, a été investi dans ce *Bygning*, soit 300.000 pour le terrain, 1 million pour la construction de ce vaste immeuble ultra-moderne à cinq étages, et 200.000 couronnes pour l'aménagement intérieur. (La couronne danoise, à l'en-

tre de sa sœur suédoise, vaut un peu moins que le franc suisse.) Je ne sais pas quel est le chiffre de revenu que produisent les loyers. Au rez-de-chaussée se trouvent plusieurs magasins, notamment celui d'un membre du Club Soroptimist, qui exécute de fort jolis travaux d'art décoratif; au premier étage, un vaste restaurant, où nous avons dégusté combien de plats aux noms mystérieux, et combien de ces tartines qui forment l'essentiel de tout repas nordique qui se respecte! mais aussi de fort excellents luchens ou diners pris, impeccablement servis. Viennent ensuite deux étages de bureaux, loués en bonne partie à des organisations ou clubs féminins (Association féministe, C. N. F., Femmes professionnelles, etc.), ou à des études de femmes avocates, femmes d'affaires, bureaux vastes, clairs, bien compris pour le travail méthodique et régulier; et enfin les deux étages de notre cher hôtel Cecil, qui, dirigé par des femmes, servi par des femmes, deux portières exceptionnelles, a été pour nous le plus agréable des « chez soi ». Il fallait voir nos chambres, toutes de style moderne, avec leurs parois claires, leurs boiseries et leur confortable mobilier brun, leur éclairage électrique étudié, leurs grandes baies et leurs balcons ouvrant sur un paysage paisible et pittoresque à souhait, à deux pas de l'animation d'une des plus grandes artères de Copenhague: un jardin d'église verdoyant et fleuri, dont les frondaisons montaient jusqu'à nos fenêtres, et qui entourait de son calme les vieilles tours de briques rouges couronnées de bulbes de cuivre de l'église du Saint-Esprit. Qui ne comprendrait combien le travail fut facilité dans pareil cadre, et l'économie de forces que cela fut pour nous de réunir sous le même toit logis, vivres et travail?

E. Gd.

3) Il augmente les allocations pour le 3<sup>me</sup> enfant et les suivants.

4) Désormais l'allocation dite « de la mère au foyer » sera donnée aux familles salariées comptant au moins un enfant à charge et qui ne bénéficient que d'un seul revenu professionnel, provenant de l'activité soit du père, soit de la mère. Ce pourra donc être parfois l'allocation « du père au foyer ». Conformément à la tendance générale de la législation sociale française moderne, aucune distinction de sexe n'est faite, la reciprocité est absolue, et bien entendu le veuf ou la veuve en bénéficiait aussi. Cette allocation ne sera pas payée dans les petites localités (moins de 2000 habitants), et dans les plus grandes villes (plus de 20000 habitants).

5) A certaines conditions (dont des certificats médicaux), les jeunes ménages paysans pourront obtenir un prêt d'établissement, portant intérêt à 4,25 % et amortissable en 10 ans. Chaque naissance d'enfant (1) entraîne

une réduction de toutes les semestrialités à venir. Pour les bénéficiaires de ces prêts, la prime à la 1<sup>re</sup> naissance est réduite de moitié.

6) Tout chef de famille ayant des enfants français et pas de ressources suffisantes pour les élever, recevra certains secours mensuels.

L'ensemble de cette législation, qui subira encore vraisemblablement maints remaniements, manifeste la tendance de l'Etat français à mettre le coût de l'éducation des enfants à la charge de la nation.

TH. DE FÉLICE.

## Pour les réfugiés

Résolution proposée au Congrès de Copenhague par la délégation suisse et adoptée à l'unanimité:

*Le Congrès, se référant au vœu adopté par le Congrès d'Istanbul, constate:*

*Que le problème des réfugiés s'est encore aggravé depuis 1935;*

*Que la Société des Nations a adopté le 10 février 1938 une Convention internationale*

concernant le Statut légal et civil des Réfugiés;

Que cette Convention a été jusqu'à maintenant signée et ratifiée par très peu de pays.

Demande instamment au Congrès de recommander aux Sociétés affiliées d'entreprendre des démarches auprès de leurs gouvernements respectifs afin que cette Convention soit signée et ratifiée sans délai.

## Le nouveau Comité Exécutif ("Board") de l'Alliance Internationale

élu par le Congrès de Copenhague (juillet 1939)

Présidente :

Mrs. CORBETT ASHBY (Grande-Bretagne).

Vice-présidentes :

Mme MALATERRE-SELLIER (France).

Mme PLAMINKOWA (Tchécoslovaquie).

Mlle Rosa MANUS (Hollande).

Lady MAHARAJA SINGH (Indes).

Mme HANNAH RUDI (Suède).

Secrétaire générale :

Mme Emilia GOURD (Suisse).

Trésorière :

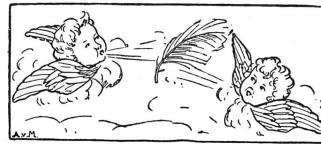
Mrs. N. SPILLER (Grande-Bretagne).

### Membres :

Mmes et Mles Milena ATANATSKOVITCH (Yougoslavie).  
Margarita BONNEVIE (Norvège).  
M. BOVER (France).  
H. CHARAOUI PACHA (Egypte).  
Marie GINSBERG (Pologne).  
Dimitri IANOWA (Bulgarie).  
Andrée LEHMANN (France).  
Alison NEILANS (Gde-Bretagne).  
Margot PETERSEN (Danemark).  
Bessie RICHSBETH (Australie).  
Hélène ROCHA (Brésil).  
Edel SAUNTE (Danemark).  
Halinka SIMIENSKA (Pologne).

On peut, hélas! se demander maintenant quand ce Comité se réunira à nouveau... Mais, et il importe de le dire, un gros effort est fait pour maintenir vivant cet idéal international qui, comme l'écrivit Mrs. Corbett Ashby, est d'une si grande importance pour un avenir plus heureux. Malgré les complications et les retards postaux, les échanges de correspondance ne se sont pas arrêtés, la partition aussi régulière que possible du journal de l'Alliance, *Jus Suffragii*, est assurée, et les problèmes que les circonstances posent relèvent nos connaissances de femmes trouveront toujours auprès de l'Alliance un accueil qui s'inspirera du sentiment de nos responsabilités.

Que l'on veuille bien noter que, pour des motifs d'économie, et le bâil du local du secrétariat de l'Alliance à Londres étant échu, ce secrétariat a été, pour des raisons d'ordre pratique, momentanément transféré en province: Adresse: Mrs. Bonnops, secrétaire, 2, Plantin House, Wellesley Road, Ashford (Kent).



## DE-CI, DE-LA

### Une distinction bien méritée.

La grande salle de la Maison du Faubourg, à Genève, était trop petite, le soir du 5 octobre, pour contenir tous ceux que l'Armée du Salut avait convoqués pour assister à la remise à Mme Marie Siblin de la plus haute distinction qu'elle puisse conférer « L'Ordre du Fondateur », et que 46 de ses membres seulement possédaient actuellement. Le Conseil d'Etat, la Direction de police, le corps judiciaire étaient officiellement représentés, et leurs délégués exprimèrent, au cours des discours prononcés, toute la reconnaissance que doit Genève à celle qui, depuis plus de quarante ans, a contribué avec un infaillible esprit de charité et une infatigable vaillance à la lutte contre le paupérisme et l'immoralité. Mme Siblin fut, en effet, dès 1913, la première auxiliaire féminine de la police à Genève, le poste qu'elle occupait n'existant encore nulle part en Suisse; et depuis lors innombrables sont ceux et celles qu'avec son grand cœur et sa foi rayonnante elle

a encouragés, aidés, sauvés du désespoir et de la misère.

Mme Siblin est une figure si connue dans les milieux féminins, avec lesquels elle a été si constamment en contact, que nous savons être l'interprète de nos lectrices en lui répétant ici, au nom de notre journal, toutes nos félicitations et notre reconnaissance.

## Une femme élue sénateur en Roumanie

C'est Mme Marie Pop, présidente de l'Association roumaine pour le suffrage et l'action civique et politique des femmes, qui a été la première appelée à faire partie de la Chambre Haute de son pays. Bien que cette nouvelle charge et toutes les responsabilités qu'elle comporte l'ait empêchée de représenter son pays au Congrès de Copenhague, ce sont des félicitations très chaudes qui lui ont été adressées par toutes les féministes réunies en Danemark.

## Le droit au travail de la femme

... Encore! nous dira-t-on. Question désuète et dépassée actuellement, vu le bouleversement général causé partout par la guerre ou la mobilisation, vu le désir général de toutes les femmes de se rendre utiles à quelque prix que ce soit, et par la pénurie de main-d'œuvre résultant du départ des hommes pour la frontière...

## Une femme sous-secrétaire d'Etat en Angleterre



Cliché Mouvement Féministe

Miss Florence Horsbrough, députée conservatrice, qui a fait à plusieurs reprises partie de la délégation britannique à la Société des Nations, a été, au début de l'été, nommée sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la Santé publique. Ce poste avait déjà été occupé par une femme, Miss Susan Lawrence, du temps du ministère travailliste.

RENÉE GOS.

## Carrières féminines

### Dans l'hôtellerie

En dépit des cruels événements qui ont suscité trop d'activités, — nous n'insisterons jamais assez sur le devoir de maintenir la vie normale à l'arrière, — l'étude dans laquelle Mme L. Martin expose les conditions des professions féminines dans l'hôtellerie, vient à son heure.<sup>1</sup>

Quel que soit le prochain avenir, l'industrie hôtelière subsistera sous une forme ou sous une autre. En 1914, nous vîmes des palaces transformés en hôpitaux provisoires, maisons de convalescents pour soldats blessés et internés. La population nomade — voyageurs ou réfugiés — logeait dans les pensions... Il fallait bien continuer à vivre... D'autre part, aujourd'hui plus encore qu'hier, les jeunes filles se préoccupent d'acquérir les connaissances qui leur permettront d'exercer un métier, donc de conquérir leur indépendance.

Il est donc intéressant, à tous points de vue, d'apprendre quelles sont les professions hôtelières accessibles aux femmes, et quelles voies conduisent à ces professions. Selon Mme Martin, elle-même collaboratrice de son mari, M. L. Martin, directeur de l'Hôtel des Bergues, à Genève, les principaux services occupés par la main-d'œuvre féminine sont répartis comme suit:

Aux étages : Femmes de chambre, aide-gouvernante, gouvernante.

Lingerie, gouvernante, etc.

Cuisine et cafétéria, Economat, Office, Salles : (diverses employées).

<sup>1</sup> Mme L. MARTIN: *Les professions féminines dans l'hôtellerie*. Edit. Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprenants. Secrétariat: Seilergraben 1, Zurich. Prix: 0 fr. 50.

Bureau: Secrétaire, secrétaire-comptable, secrétaire-dactylo, téléphonistes.

Comme on le voit, le champ est vaste, et nous ne pouvons mentionner ici les détails que donne l'auteur sur la pratique de différents emplois. Toutefois, il est utile de noter que la formation de l'employée d'hôtel a pour base générale une éducation ménagère complète, laquelle permet à la candidate de juger de ses propres aptitudes, c'est-à-dire de diriger son travail de perfectionnement sur un point précis. Les postes de secrétaires, par exemple, demandent des connaissances spéciales — langues étrangères, culture intellectuelle, etc. — qui seront mises en valeur par une éducation soignée.

Il est utile, encore, de noter que, si l'apprentissage semble parfois pénible ou fastidieux, la débutante devant donner un peu partout de modestes « coups de main », l'avancement est d'autant plus rapide qu'il est conditionné, non par la hiérarchie bureaucratique, mais par les qualités de l'employée: intelligence, caractère facile, exactitude, discrétion, probité en toute chose.

Mais si la personnalité de l'employée d'hôtel joue le grand rôle dans une profession où rien ne doit être machinal, en raison des fréquents contacts du personnel avec le public, sa formation technique n'est pas moins importante. Nous avons en Suisse d'excellentes institutions que nous croyons trop peu connues des intéressées: *Ecole professionnelle de la Société suisse des hôteliers*, à Cour, sous Lausanne; *Ecole hôtelière suisse*, à Lucerne, Neuchâtel, Zurich, et d'autres villes, possèdent des écoles similaires. Des bureaux de placement professionnels sont en rapport avec ces institutions.

D'après Mme Martin, la vie d'hôtel entre patrons et employés est une constante collaboration qui ressemble, sur plus d'un point, à la vie d'une grande famille. Les différentes activités s'enchaî-

inent sur le même plan et au même rythme. La loi de l'entr'aide est spontanément adoptée, chacun se sentant à la fois utile à la collectivité et protégé par elle. Au point de vue psychologique, la carrière hôtelière est l'une de celles qui mettent le plus en valeur la force de l'association. Nous voyons, aussi, l'avantage de connaissances diverses, et d'ordre pratique, utilisables en de nombreux domaines. A défaut de l'emploi qu'elle envisageait, la jeune fille qui a suivi les cours de l'école hôtelière peut aisément trouver une situation dans un restaurant, une auberge de jeunesse ou autre entreprise du même genre. Si elle s'est perfectionnée en vue du secrétariat, les maisons de commerce lui seront ouvertes, ainsi que les bureaux. Enfin, plus simplement, elle peut se marier et devenir une excellente maîtresse de maison!

Pourtant, les professions qui relèvent de l'industrie hôtelière présentent un parallélisme entre la sécurité matérielle et certaines tentations, qui n'est pas sans risques. L'auteur de notre étude le reconnaît avec loyauté. La « fille de salle », en particulier, doit faire face à de multiples obligations. Son service n'est simple qu'en apparence. Elle doit être adroite de ses mains, assez instruite des valeurs culinaires, pour pouvoir, à l'occasion, proposer un menu. Sa mise impeccable demande du soin, et son attitude, quoique toujours aimable, doit rester assez correcte pour inspirer le respect à la clientèle masculine...

Un vieux dicton assure que « la femme fait la maison ». Nous disons, nous, que « l'employée fait le métier ». Tout emploi porte le sceau de celle qui l'occupe avec plus ou moins de conscience. La réputation des hôtels suisses est donc entre les mains de nos jeunes compatriotes. Et nous savons que notre confiance ne sera point trompée.

RENÉE GOS.

non pas seulement à celles de nos Associations qui fonctionnent encore, mais à toutes nos anciennes collègues, de quel pays qu'elles soient, qui partagent notre foi. Dans nos rangs, il n'y a pas d'ennemis: nous sommes toutes des alliées. Les moyens de communications pourront nous manquer, des difficultés financières pourront entraver, peut-être même suspendre entièrement notre activité, mais faisons tout pour que, lorsque les horreurs de la guerre viendront à leur fin, nous puissions constater, comme nous l'avons fait en 1918, que nos rangs ne sont pas rompus.

Dans nombre de pays, les femmes ont été des citoyennes au sens complet du mot, et cela pendant des années, si bien que, tout en sachant que la lenteur de l'évolution n'a pas encore permis qu'elles acquièrent durant toute cette période l'influence réelle à laquelle leur nombre leur donnerait droit, nous devons être prêts à porter une part beaucoup plus lourde de responsabilités qu'en 1914. C'est pourquoi nous rappelons à toutes femme que, quelle que puisse être la tâche qu'elle accomplit pour son propre pays, la responsabilité pèse sur elle de ne pas oublier un seul instant les principes de justice, d'humanité, de bonté, que nous avons toujours proclamés être à la base de notre mouvement. Car ce sont des pertes qui dépassent de beaucoup les pertes matérielles que la guerre entraîne avec elle, et ce doit être le rôle des femmes de veiller à ce que le recul moral soit réduit autant que possible.

... Nous en appelons à chaque membre de l'Alliance pour qu'au milieu de ses plus grandes difficultés, tant nationales que personnelles, elle maintienne vivante la flamme de loyauté à l'égard de notre mouvement. C'est à chacune de

déterminer quand et comment l'occasion pourra s'offrir de soutenir notre idéal, nationalement et internationalement. Si le travail en faveur de l'égalité politique et civile s'avère difficile ou même impossible, les cas ne manqueront pas où, sur des points concrets, la voix des femmes pourra être entendue de façon plus efficace même qu'aujourd'hui. Deux points de notre programme notamment doivent dès maintenant retenir notre attention à toutes: l'unité de la morale et la nationalité. Travailsons en espérant que, de tant de mal, jaillira peut-être un peu de bien.

### Une vaillante féministe qui fut aussi une grande savante

Le Mouvement a déjà salué la mémoire de Dame Maria Ogilvy Gordon, vice-présidente du Conseil International des Femmes, qui fut aussi une géologue célèbre. Le Bulletin du C.I.F. appartenait quelques souvenirs d'une de ses campagnes de recherches scientifiques dans les Dolomites.<sup>1</sup>

Pendant huit jours, nous fûmes compagnes de voyage, vivant dans les conditions les plus primitives, partageant toujours la même chambre, lorsque, du moins, nous en disposions d'une! Dame Maria était toujours contente de tout. L'an suivant, lorsque nous nous connaissons mieux encore, nous fîmes ensemble une expédition de quelques semaines. Fanis fut explorée à plusieurs reprises. A Grossfanis, nous couchâmes dans un tunnel, auquel, seule, une planche branlante donna accès. Et, en dépit des mauvaises nuits, et du long trajet, hors de tout sentier, vers Kresta Bianca, Dame Maria travaillait infatigablement, dessinant, prélevant des échantillons de roches, récoltant des fossiles, n'emportant avec elle

que deux œufs et un morceau de pain, comme provisions pour la journée. Nous marchions sans guide, qui n'était pu d'autre secours. Dame Maria déterminait la situation des « failles » qu'elle présentait, et travaillait à démontrer leur importance géologique.

Ceci demandait, naturellement, une patience inlassable. L'exposition de différentes formations fut établie et décrite sur la carte, des découvertes de fossiles furent notées et consignées d'après l'élévation, la position et le terrain où ils furent trouvés. Combien de fois ne fûmes-nous pas surprises par de fortes tempêtes, mais jamais Dame Maria n'abandonna son travail, même devant le tonnerre et les éclairs les plus redoutables; c'est tout juste si elle l'interrompit. Même après une nuit inconfortable et presque blanche, elle consacrait le jour qui suivait à la tâche qu'elle lui avait assignée dans son plan; jamais je ne l'entendis se plaindre de la mauvaise nourriture ou du service insuffisant; par contre, elle savait faire triompher sa volonté sur chaque point, avec une constante détermination.

Notre programme le plus courant était de quitter le siège central de nos opérations dès huit heures du matin, et de le regagner vers six heures du soir. Elle n'avait guère de repos, car aussi tôt que nous avions atteint l'endroit intéressant, elle se mettait à esquisser et à prendre des notes, tandis que, bâtement inactive, je m'émerveillais de la splendeur des Dolomites.

... Ma fille l'accompagna, lors de ses dernières recherches en 1936. Malgré le travail qui devait peser lourdement sur ses 73 années, elle semblait infatigable, et après de longues et éprouvantes expéditions et des heures de travail au soleil ar-



## Glané dans la presse...

### Un message de Mrs. Corbett Ashby

Dans le numéro d'octobre de *Jus Suffragii*, le premier à paraître après le déclenchement de la catastrophe, notre Présidente internationale a lancé cet appel, dont on appréciera l'inspiration:

En ce moment, comme en 1914, les femmes membres de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes tiennent à réaffirmer le lien d'amitié qui les unit dans la poursuite d'une cause qui a toujours été celle de la justice. En ma qualité de présidente de cette Alliance, j'affirme, en mon nom comme en celui de mes collègues du Comité Exécutif, que notre attitude sera celle d'une absolue neutralité.

Alors qu'en 1914, il existait des Sociétés suffragistes des deux côtés, aujourd'hui, hélas! nos Associations affiliées de plusieurs pays ont été dissoutes, et leur activité est virtuellement suspendue. Mais notre déclaration de neutralité de l'Alliance, notre cordial désir de maintenir les liens qui existent, notre vœu passionné de coopérer à la reconstruction du monde s'appliquent,